## AIRS DE COUR POUR VOIX ET LUTH

(1603-1643)

Transcription avec une introduction et des commentaires

par

ANDRÉ VERCHALY



PARIS

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MUSICOLOGIE

SEDIM

151-153, AVENUE JEAN-JAURÈS 75019 PARIS

1989

Sans méconnaître ce qu'un choix a toujours de subjectif il nous a semblé plus intéressant de présenter une anthologie que de nous borner à la publication d'un recueil ou des œuvres d'un seul compositeur. Pour donner toutefois une plus grande unité à l'ensemble nous en avons restreint le cadre en groupant uniquement des airs de cour, à l'exception de ceux du ballet de cour qui feront l'objet d'une autre publication. Nous avons pour la même raison, écarté les quelques airs italiens et espagnols auxquels nous avons déjà consacré des études spéciales <sup>1</sup> ainsi que les psaumes, étrangers à notre domaine.

Afin de donner un panorama aussi complet que possible le choix a été établi selon un rythme qui correspond à celui de la publication des recueils <sup>2</sup>. La grande période de production — qui prend fin après la mort de Guédron — sera plus abondamment illustrée que la période qui lui fait suite où s'affirme une plus grande unité de style, surtout après 1632.

Les airs ont été classés dans l'ordre chronologique, selon la date de publication des recueils où ils figurent respectivement. Bien que, pour les airs de la fin du xvie siècle, cette date ne puisse toujours être considérée comme la date effective de la version polyphonique qui inspira le transcripteur, nous avons préféré adopter ce principe et renoncer à un classement qui serait le plus souvent basé sur des hypothèses, l'auteur étant inconnu ou n'ayant pu toujours être identifié avec certitude.

L'identification de poètes et de compositeurs d'airs qui sont anonymes dans les premiers recueils de Bataille a révélé l'antériorité de quelques textes littéraires publiés d'abord avec la musique (nos 7, 45, 57, 65 et 89) et a permis de situer dans la chronologie quelques œuvres composées avant 1600.

Tous les airs sont transcrits sans réduction des valeurs. Les altérations ne sont valables que pour les notes auxquelles elles sont affectées. Dans la partie vocale les passages non mesurés sont reproduits textuellement, mais en notes plus petites (nos 19, 27, 30, 33 et 70).

L'accord du « vieil ton » : sol¹, do², fa², la², ré³, sol³, ou ses transpositions, est seul utilisé dans la tablature. Nous n'avons pas adopté le principe de transcription appliqué aux œuvres similaires du xvie siècle et qui consiste, lorsqu'une transposition est nécessaire, à ne jamais transposer l'accord du luth, mais la partie vocale. Le problème, en effet, ne se pose plus tout à fait de la même manière au début du xviie siècle. Les luths se sont perfectionnés; il en existe de divers modèles ³. Parallèlement le développement de la technique vocale entraîne une différenciation de plus en plus nette entre les registres. Les voix franchissent aisément les limites de leur tessiture moyenne pour obéir aux exigences de l'expression et de la virtuosité. Il devient difficile d'admettre que le chanteur se soumettait passivement à l'ancienne règle ⁴. Comment ne pas supposer que chanteur et luthiste, parfois

<sup>1.</sup> A. VERCHALY, Les airs italiens mis en tablature de luth dans les recueils français du début du XVIIe siècle dans Revue de musicologie, Juillet 1953. L'étude sur les airs espagnols est en préparation.

<sup>2. 648</sup> airs sont publiés de 1608 à 1621, soit 64 % de la production totale, 278 de 1621 à 1631, soit 27 % et 95 de 1632 à 1643, soit 9 %. Cf. A. VERCHALY, La tablature dans les recueils français pour chant et luth (1603-1643) dans Le luth et sa musique, Paris, éd. du C.N.R.S., 1958, p. 61.

<sup>3.</sup> En 1647 D. Gaultier parle d'un luth dont le manche permettait de jouer des pièces en solo mais que l'on pouvait « accomoder » pour chanter. Fait-il allusion à un dispositif qui permettait de transposer? Cf. C. Huygens, Correspondance et Œuvres musicales publ. par W. J. A. Jonckbloet et J. P. N. Land, 1882, p. CCVIII.

<sup>4.</sup> Dès la fin du xvie siècle Juan Carlos Amat, dans son traité Guitarra y Vandola... préconise l'usage de la

et sous le titre: Continuation sur le mesme sujet deux autres strophes non utilisées par le musicien). Bataille donne par contre trois strophes nouvelles. Cet air « mesuré à l'antique » dont la strophe comprend deux distiques formés chacun d'un hexamètre et d'un pentamètre, a été mis aussi en musique à cinq parties par Guédron (Airs, 1602, fo 46; I, 1608, fo 65. Cf. transcription par A. Verchaly, dans Chansons et Airs de cour, Paris, Presses d'Île de France, 1954, p. 14). Cette version a été parodiée dans l'Amphion sacré (1615, fo 84. Lorsque ton cœur provoqué) et dans les Échos du monde religieux (Paris, Flaxland, I, 1857, p. 75. Ave verum de Guédron (4 v.). Le rythme est totalement modifié). Bataille prend pour modèle l'air de Guédron qu'il suit d'assez près. La ligne de chant est celle du superius, sauf dans la cadence finale où elle fait un emprunt à la taille pour terminer sur la tonique. Quelques accords sont modifiés. Le ¢ de la version polyphonique est supprimé. La poésie de Rapin (1<sup>Te</sup> strophe seulement) a été mise aussi en musique par E. Du Caurroy (Meslanges... Paris, P. Ballard, 1610, fo 58, 5 voix). Cette version n'a aucun rapport avec celle de Bataille.

Nº 8, page 16. [P. Guédron]: Puis qu'il faut désormais.

Source: G. BATAILLE, I, 1608, fo 61 vo. Anonyme.

La poésie est de Jacques Davy du Perron (cf. Les diverses œuvres... Paris, A. Estienne, 1622, Recueil de Poésies, p. 57. Titre: Stances). Dans le recueil Conrart (Bibl. de l'Arsenal, ms. 4126, t. XXI, p. 268) elle a pour titre : Adieu du Roy à la belle Gabrielle. Cette pièce connut un certain succès. Dès le début du siècle elle figure dans plusieurs recueils sans musique (FCA, 1600, p. 77; NLT, 1602, fo 144 et ATDT, 1607, p. 184) sous le nom d' « air de cour ». Les deux premières strophes sont citées plus tard dans une Histoire de François de Rosset : « Meliades... mariant sa douce voix au son de ce doux instrument (luth), chanta de belles et douces paroles composées par le Grand Apollon de la Perse... : Puis qu'il faut désormais... » (Histoires des amans volages..., Paris, J. du Clou, 1617, p. 519). Des seize strophes Bataille donne seulement les trois premières, conformes à l'édition de 1622. L'air à cinq voix de Pierre Guédron (I, 1608, fo 3 vo; transcr. par A. Verchaly dans Chansons et Airs de cour, Paris, Presses d'Ile de France, 1954, p. 33) a servi de modèle à Bataille. Le superius est identique, sauf quelques très légères variantes. La basse est régulièrement suivie; sur épi de épines deux notes sont interchangées sans entraîner un changement d'harmonie. Le ms. 147 (203)-R 312 de la Bibl. Méjanes (Aix-en-Provence) en donne deux réductions (accompagnement seulement) en tablature italienne transcrites ci-dessous ; la parenté avec l'air de Bataille est évidente (cf. A. Verchaly, Le Livre des vers du Luth, Aix-en-Provence, La Pensée universitaire, 1959). Pour faciliter la confrontation des deux textes, le premier est transcrit avec l'accord sol<sup>1</sup>, le second avec l'accord la1.



Que ne cessent mes larmes, Inutilles armes, Et que n'oste des cieux La fatalle ordonnance, A ma souvenance, Ce qu'elle oste à mes yeux?

O beauté nompareille!
Ma chere merveille,
Que le rigoureux sort
Dont vous m'estes ravie
Aymeroit ma vie,
S'il m'envoyoit la mort.

Quelle pointe de rage Ne sent mon courage, De voir que le danger, En vos ans les plus tendres, Menasse vos cendres D'un sépulchre estranger.

Why, by vaine force of weeping, Am I kept from sleeping? Why ordaine not the skies Out of my mind to banish What they have made vanish Already from mine eyes?

Light! that keep'st all lights under; Deare adored wunder! How would I applaud Fate That deludes us with distance, If, by his assistance, Death would cut-of my date!

What poison'd stabbes of furie In swell'd breast endure I, To see how danger may (Renting thy youth like monster) Thine ashes misconster <sup>1</sup> In urne of forraine clay! Je m'impose silence En la violence Que me fait ce malheur, Mais j'acrois mon martire, Et n'oser rien dire M'est douleur sur douleur.

Aussi suis-je un squellette, Et la violette, Qu'un froid hors de saison Et le sec a flestrie, A ma peau meurtrie Est la comparaison.

Dieux! que les destinées Les plus obstinées Tourne de mal en bien! Apres tant de tempestes Mes justes requestes M'obtiendront elles rien? Avés-vous eu les tiltres D'absolus arbitres De l'estat des mortels, Pour estre inexorables Quand les misérables Implorent vos authels?

Mon soin n'est point de faire En l'autre emisphere Voir mes actes guerriers, Et jusqu'au bord de l'onde Où finit le monde Aquérir des lauriers.

Deux beaux yeux sont l'empire Pour qui je soupire, Sans eux rien ne m'est doux. Donnés moy cette joye Que je les revoye, Je suis dieu comme vous.

I bind my selfe from speaking, Though my heart lie breaking In conflict with this Hell: But thus I sure augment it, Because not to vent it Makes the fire more rebell.

My bones of flesh are stripped, And violets, nipped With an untimely cold, Or with a long drought wiped, Of my skinne blew-striped Doe much resemblance hold.

Gods! (since the longest-aged Spleene of Fates enraged Turnes, from nettle, balme-leafe) After so many beatings, How can just entreatings Find your tribunall deafe.

Have yee bee'n stil'd free Judges Of all wrongs and grudges, That earthly stomackes feele, To prove inexorable When the miserable Before your altars kneele?

I would not shew the glorie Of my warlike storie To the low hemispheare; Nor, from the deepe descending Of the World's steepe ending, More lawrels fetch to weare.

Two sweete eyes are my wishes; Feasts, without these dishes, Relish of nought but rue: Do but, yer famine end mee, This Ambrosia send mee, I am a God like you.

<sup>1.</sup> Dans l'original on lit en marge : Perperam vel indigne construere. Le traducteur a jugé préférable de préciser le sens du néologisme misconster.

## 32. Complices de ma servitude



